

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

Siège social : 55 rue Popincourt, 75011 Paris

Adresse de correspondance : 33 rue d'Amsterdam 75008 Paris

Téléphone : 01 47 00 96 33

Site:

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 contact@robindestoits.org

e-mail:

www.robindestoits.org

Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques » dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Mesdames, Messieurs, les candidat(e)s aux élections législatives de 2012

Nous vous interpellons sur les enjeux sanitaires des nouvelles technologies de la communication et particulièrement des émissions du groupe technologique de type téléphonie mobile : GSM -3G - 4G - WIFI - WIMAX - DECT - BLUE TOOTH - RFID - compteurs radio-relevés « intelligents » mouchards de type Linky.

En effet, comme de nombreux médecins et scientifiques, notre association, Robin des Toits, constate qu'en l'état actuel des normes d'exposition du public ces technologies sansfil sont nocives pour la santé. Et que le principe constitutionnel de précaution inscrit dans la Charte de l'Environnement doit prévaloir avant toute autre considération.

Nombreux électeurs de toutes les régions de notre pays, signataires de pétitions, concernant la problématique sanitaire des micro-ondes, vous sollicitent, à travers notre association, à la veille des élections législatives, et souhaitent entendre vos prises de positions à ce sujet afin de pouvoir exprimer leur suffrage en toute connaissance de cause. Notre association nationale Robin des Toits ne milite pas contre la téléphonie mobile, mais pour la rendre compatible avec la santé. Ses initiatives et mises en garde ne procèdent pas d'une "phobie" ni d'une "inquiétude", mais au contraire de connaissances éclairées sur la toxicité réelle de la téléphonie mobile dans ses conditions techniques actuelles. Les solutions technologiques existent pour couvrir le territoire sans exposer la santé publique.

Si Robin des toits exerce son rôle de lanceur d'alerte, pour autant c'est au législateur de fixer un cadre pérenne. Si vous êtes élu(e) au mois de juin prochain, en tant que député(e), mènerez-vous une politique raisonnée afin de réglementer et contrôler l'exploitation des

émissions de type micro-ondes ? Et, d'ici là, allez-vous concrètement évoquer cette situation actuelle de complète dérégulation des Technologies de l'Information et des Communications et la mettre au cœur de la campagne électorale ?

Nous vous demandons d'affirmer résolument votre volonté de faire cohabiter progrès et santé publique, comme l'ont déjà fait officiellement :

- En août 2007 les scientifiques indépendants rédacteurs du rapport international Bio-initiative (compilation de plus de 1500 études) en concluant à la preuve scientifique de la toxicité des émissions électromagnétiques de type téléphonie mobile dans l'état actuel des normes d'exposition du public
- En 2008 et 2009, par deux résolutions, le Parlement Européen a conclu à l'obsolescence des normes actuelles bien trop élevées
- En octobre 2009, l'AFFSET dans son rapport a recommandé d'appliquer le principe ALARA (aussi bas que raisonnablement possible) en matière d'émission de type téléphonie mobile
- En mai 2011, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé les radiofréquences en catégorie 2B (potentiellement cancérigène), même catégorie que les vapeurs de diesel et le plomb.
 - En juin 2011, le Conseil de l'Europe dans sa Résolution 1815 a préconisé de revoir les fondements scientifiques des normes actuelles d'exposition aux Champs Electromagnétiques (CEM) et d'appliquer le principe de précaution : valeur limite d'exposition ramenée à 0,6 V/m tout de suite et 0,2 V/m dès que possible.
 - Le 12 avril 2012, l'Académie Américaine de Médecine Environnementale sonne l'alerte quant aux effets sanitaires des Champs Electro-Magnétiques qu'ils soient de très basses fréquences ou de hautes fréquences (radiofréquences) et en appelle à l'application immédiate de précautions quant au déploiement des compteurs électriques dits intelligents et des technologies sans fil.

Au-delà des engagements de principe, nous vous demandons de prendre position sur quelques points plus précis.

Mme,	M.:Catherine	CHoffat	Le: 28
05	2012 / /	À:Laudun	

Cochez les propositions sur lesquelles vous vous engagez :

Pour une régulation dans les domaines sanitaire, économique et social

...Oui, absolument... Exiger un moratoire sur la technologie LTE-4G dans l'attente d'études d'impact sanitaire, avant le lancement de nouvelles offres commerciales et avant le lancement public de la technologie (selon certains chercheurs les émissions 3G - qui a été lancée sans tenir compte des études alarmantes sur son impact sanitaire - seraient au moins dix fois plus nocives que les GSM à même puissance)

...Oui, mais est-ce possible ?... Proscrire tout déploiement de réseau hertzien Internet (WIFI, WIMAX, ...) et contribuer au développement des technologies filaires (NRA-ZO, extensions cuivres, fibre optique) sur tout le territoire (en milieu rural autant qu'en milieu urbain) de façon à protéger la santé publique et à garantir à tous le très haut débit (le réseau hertzien ne permet que le haut débit et outre son impact sanitaire pérennise de façon durable la fracture numérique ou l'internet à deux vitesses).

Irréaliste? N'autoriser les accès internet publics exclusivement qu'en connexion filaire (USB, Ethernet etc...) seule technologie ne présentant aucun risque sanitaire.

? Idem Agir auprès des opérateurs pour que les modems soient fournis sans wifi.

Oui..... Stopper le déploiement des compteurs radio-relevés dits « intelligents », type Linky comme l'a fait la ville de Paris (*).

D'un point de vue sanitaire

Oui..... Décréter le seuil de 0,6 Volts/mètres comme valeur limite d'exposition du public dès le début de votre législature.

Oui, ce serait idéal Créer un réseau de zones blanches (lieux où toutes les connexions sont filaires et sans émissions de type téléphonie mobile) en milieu urbain et rural pour permettre aux personnes électro-hyper-sensibles (devenues intolérantes aux ondes électromagnétiques artificielles) une vie décente.

Oui..... Reconnaître l'affection EHS/SICEM (Syndrome d'Intolérance aux Champs Electro-Magnétiques - voir les travaux scientifiques de l'ARTAC) avec accès au statut de personne handicapée et prise en compte par la Sécurité Sociale avec attribution d'un taux d'invalidité.

D'un point de vue social

Oui..... Elaborer tout programme de déploiement des TIC (technologies de l'information et de la communication) en concertation préalable avec l'ensemble des acteurs dont les populations et les associations qui les représentent

Oui..... Lancer des campagnes nationales de prévention sur l'utilisation du portable, avec les associations, ciblées sur les **populations les plus sensibles** : enfants (et donc parents), adolescents, femmes enceintes, etc.

Ces engagements s'appliquent au mandat auquel vous postulez, mais aussi à ceux que vous détenez déjà par l'expression des suffrages républicains, au sein des différentes assemblées ou collectivités territoriales. Votre réponse sera rendue publique.

En attendant votre réponse, nous nous tenons à votre disposition pour prolonger cet échange avec vous. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Nathalie OUZOULIAS Présidente Nationale Robin des Toits Coordinatrice du Collectif Gard / Lozère

(*) Compteurs mouchards dit « intelligents » de type Linky : mini antenne GSM prévue dans chaque foyer, notamment par ERDF et collecte d'informations pouvant porter atteinte aux libertés individuelles.